

11183/26

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 22 juillet 2026

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 22 juillet 2026

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**DÉCISION DU CONSEIL procédant à un réexamen de la liste des
personnes, groupes et entités auxquels s'applique la décision (PESC)
2026/455 relative à des mesures restrictives en vue de lutter contre le
terrorisme**

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes